



Légende

- Servitude de protection des Monuments Historiques (AC1)
 - ★ Edifice classé
 - ☆ Edifice inscrit
 - Périètre de protection des édifices classés
 - Périètre de protection des édifices inscrits
- Servitude de protection des sites pittoresques (AC2)
- Servitude relative à la forêt de protection (A1)
- Servitude relative aux canalisations de gaz (I3)
- Servitude relative aux canalisations canalisations électriques (I4)
- Servitude relative aux voies ferrées (T1)
 - zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes liées à la présence du chemin de fer
- Servitude relative aux cours d'eau non domaniaux (A4)
- Servitude attachée aux canalisations d'eau et d'assainissement (A5)

Plan des servitudes d'utilité publique



1:10 000

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013

Dossier modifié suite aux observations du contrôle de légalité du Préfet Conseil Municipal du 14 mars 2014

